Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_54-DE

Publié le 04/03/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Séance du 3 mars de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 25 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			Xavier COMPAIN
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_54-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie		X			Nathalie COSSE
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			
THOMAS Philippe	X				
TROEGER Eva		X			

En exercice : 57 **présents :** 49 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 53 **dont pouvoirs :** 4

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260303-CC_2026_54-DE

CC_2026_54 : Environnement : demandes de financement dans le cadre du programme Breizh Bocage

Leff Armor communauté est maître d'ouvrage du Programme Breizh Bocage sur son territoire, stratégie validée sur la période 2023-2027. Ce programme reprend entre autres la priorisation d'actions sur certains secteurs (BV du Corzic, BV algues vertes, amont de l'étang de Châtelaudren, communes à faible maillage bocager, …), et précise la stratégie de gestion du bocage : replantation, protection, entretien, valorisation.

Pour le volet animation (hors travaux) de l'opération par le technicien bocage, Leff Armor sollicite annuellement une subvention : 557 heures sont ainsi concernées par cette demande pour 2026, soit environ 19 687 € (base de calcul : coût forfaitaire régional de 34,12 €).

Pour les travaux, la subvention dans le cadre du programme régional Breizh Bocage, est de 65 % HT des travaux et de l'animation des travaux (calculé sur la base du coût régional de travaux bocage). Au coût réel des travaux, la subvention sera d'environ 80 % HT. La subvention demandée porte sur environ 58 455 € de travaux (au coût régional forfaitaire), ainsi qu'environ 29 002 € pour l'animation de ces travaux (également au coût forfaitaire).

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président à solliciter le Conseil régional de Bretagne pour le financement :

- du programme « travaux 2025/2026 Breizh bocage » sur le territoire communautaire, pour la partie de travaux éligibles aux subventions : 58 455 € environ, ainsi que 29 002 €, au titre de l'animation des travaux, à hauteur de 65 %
- de l'animation bocage hors travaux, pour l'année 2026, à savoir 50 % HT du coût total de 19 687 € HT environ, calculé sur la base du coût horaire unique.

AUTORISE monsieur le président à accomplir toute formalité et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, ainsi que tous les documents relatifs à ce programme.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Fabien Jousse